

# Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, DIAG IMMO LITTORAL / BOUCHER Gilbert ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

**MISSION N° : 850201417**

 PROPRIETAIRE	 MISSION
Nom : <b>M et MME OUVRART</b> Adresse : <b>19 RUE DES GLAIREAUX</b> Ville : <b>85580 SAINT-MICHEL-EN-L'HERM</b>	Adresse : <b>19 RUE DES GLAIREAUX</b> Ville : <b>85580 SAINT-MICHEL-EN-L'HERM</b>

 DONNEUR D'ORDRE
Nom : <b>M et MME OUVRART</b> Adresse : <b>19 RUE DES GLAIREAUX</b> Ville : <b>85580 SAINT-MICHEL-EN-L'HERM</b>

 MISSION			
Type : <b>Maison</b> Cadastre : <b>AE320</b> Porte : <b>SO</b> Accompagnateur : <b>M et MME OUVRART (PROPRIETAIRE)</b>	Nbre pièces : <b>5</b> Bâtiment : <b>SO</b> Date de visite : <b>26/06/2023</b> Opérateur : <b>BOUCHER Gilbert</b>	Lot : <b>NC</b> Lot secondaire : <b>NC</b> Escalier : <b>SO</b>	Étage : <b>RDC</b>

 MISSION	
 Diagnostic termites  Diagnostic gaz  Diagnostic électrique  Diagnostic amiante  Diagnostic DPE  État des Risques et Pollutions (ERP)	

## Société

DIAG IMMO LITTORAL / BOUCHER Gilbert  
93 RUE DU PHARE - 85360 LA TRANCHE-SUR-MER  
Tel : 06 83 86 40 36 | Mail : [gilbert.boucher@bc2e.com](mailto:gilbert.boucher@bc2e.com)  
Web : <https://diagimmo-littoral.bc2e.com>  
Siret : 844 586 545 00015

## Rapport

n° de rapport : 850201417  
DDT : 1 sur 3



## Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

### a Diagnostic amiante

#### A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

**Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante dans les zones examinées (se référer aux tableaux (point C) pour connaître les zones non examinées).**

#### B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MÉTIERS OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :  
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :  
aucune obligation réglementaire à signaler.

#### C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MÉTIERS OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

#### LOCAUX NON VISITES

Etage	Local	Motif
01	Combles	Accès impossible /ISOLATION PAR SOUFFLAGE

#### ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS

Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

#### Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires

Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Il est rappelé au propriétaire que les obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions des articles 3 des deux arrêtés du 12 décembre 2012 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.



### Diagnostic électrique

#### Diagnostic elec. n°1

3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.  
L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).



### Diagnostic gaz

#### Diagnostic gaz n°1

L'installation comporte une ou des anomalie(s) : A1, A2



### Diagnostic termites

#### Société

DIAG IMMO LITTORAL / BOUCHER Gilbert  
93 RUE DU PHARE - 85360 LA TRANCHE-SUR-MER  
Tel : 06 83 86 40 36 | Mail : [gilbert.boucher@bc2e.com](mailto:gilbert.boucher@bc2e.com)  
Web : <https://diagimmolittoral.bc2e.com>  
Siret : 844 586 545 00015

#### Rapport

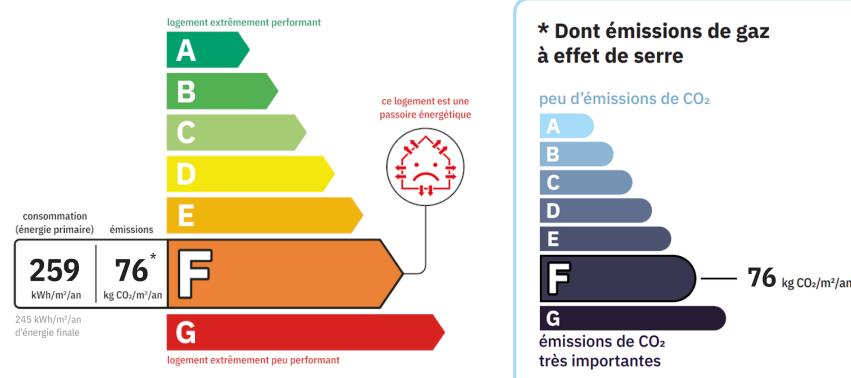
n° de rapport : 850201417  
DDT : 2 sur 3

Dans les bâtiments, parties de bâtiment, pièces, volumes, ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés, il n'a pas été repéré d'indice d'infestation par les termites.

Absence d'indice d'infestation par les termites sur les abords immédiats du bâtiment.



## Diagnostic DPE



### Société

DIAG IMMO LITTORAL / BOUCHER Gilbert  
93 RUE DU PHARE - 85360 LA TRANCHE-SUR-MER  
Tel : 06 83 86 40 36 | Mail : [gilbert.boucher@bc2e.com](mailto:gilbert.boucher@bc2e.com)  
Web : <https://diagimmlittoral.bc2e.com>  
Siret : 844 586 545 00015

### Rapport

n° de rapport : 850201417  
DDT : 3 sur 3